



DÉCISION du MAIRE n° 101 / 2024
Tarifs – Année 2025

**Direction Affaires
Financières et
Juridiques**

Le Maire d'Aix-les-Bains,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 qui donne la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat une partie de ses fonctions,

VU la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 donnant délégation au maire pour fixer, tant au niveau de leur création que de leur modulation, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées (alinéa 2),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les tarifs communaux pour l'année 2025,

DÉCIDE

Article 1 :

Les tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont les suivants :

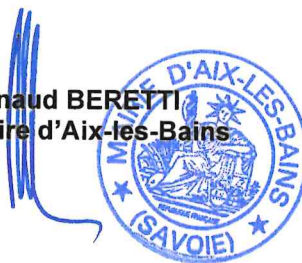
Catalogue des tarifs : cf. annexe 1

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et le chef du service de gestion comptable de la Ville d'Aix-les-Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Aix-les-Bains, le 2 décembre 2024.

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 02.12.2024 »

Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services
Administration Générale et Gestion du patrimoine

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Décision du maire - Tarifs - Année 2025**

.....
Date de décision: **02/12/2024**

Date de réception de l'accusé **04/12/2024**

de réception :

.....
Numéro de l'acte : **DEC1012024**

Identifiant unique de l'acte : **073-217300086-20241202-DEC1012024-AU**

.....
Nature de l'acte : **Autres**

Matières de l'acte : **7 .10 .2**

Finances locales

Divers

Tarifs des services publics

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

.....
Nom du fichier : **NA24_109 Décision 101 - Tarifs 2025.pdf (**

99_AU-073-217300086-20241202-DEC1012024-AU-1-1_1.pdf)

Annexe : **CATALOGUE TARIFS 2025.pdf (99_AU-073-217300086-20241202-**

DEC1012024-AU-1-1_2.pdf)

Annexe 1